



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2024-546 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire	20 janvier 2025 1 ^{er} avril 2025

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 1^{er} avril 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert